

Le Sentier, le 11 novembre 2019

**PROCES-VERBAL/ NO 2/2019  
de l'assemblée générale  
du Conseil de Village  
de la Fraction de Commune  
du Village du Sentier**

<b>DATE</b>	Mardi 8 octobre 2019
<b>HEURE</b>	19 h 30
<b>LIEU</b>	Cinéma <i>La Bobine</i> , Le Sentier
<b>PRESIDENCE</b>	M. Jean-Paul Beyeler
<b>SCRUTATEURS</b>	Mme Claire-Lise Rochat et M. Théo George
<b>SECRÉTAIRE</b>	Mme Janine REY

C'est devant un auditoire de 26 citoyennes et citoyens, membres du Conseil et du Bureau compris, de Mme Ingrid Golay, secrétaire du Conseil Exécutif, que M. Jean-Paul Beyeler, Président, ouvre l'assemblée générale et souhaite la bienvenue à tous. Il excuse l'absence de M. Bernard Le Coultré, boursier. Le Président demande s'il y a des remarques relatives à l'ordre du jour. Aucune. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2019
3. Assermentations
4. Communications du bureau
5. Communications du Conseil Exécutif
6. Préavis n° 2/2019 : Arrêté d'imposition pour les années 2020 et 2021
7. Divers et propositions individuelles

1. **APPEL**

**M. Théo George** procède à l'appel.

**Excusés**

(10) : MM. Hervé Cart, Francisco Sanchez, Mmes Michèle Capt, Sylvie Damiano, Christiane Golay, Patrizia Golay, Antoinette Leresche, Marit Looten, Evelyne Sanchez, Marylaure Sirna.

**Absent**

M. Claude Jan.

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 JUIN 2019**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

3. **ASSERMENTATIONS**

**M. Jean-Paul Beyeler** invite **Mmes Diana Rea, Ansgara Flade et Gaëlle Robert** à venir devant l'assemblée. Il procède à leurs assermentations et leur souhaite la bienvenue.

#### 4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président communique l'information suivante.

Le lundi 2 décembre 2019 se déroulera la visite du nouveau Préfet M. Etienne Roy, remplaçant de Mme Evelyne Voutaz, partie à la retraite. Le Conseil Exécutif, ainsi que Mme Rey et M. Beyeler y participeront au local du Conseil exécutif.

#### 5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL EXECUTIF

La parole est donnée à **M. Jacques-André Bovay**. Ce dernier donne une réponse aux 3 interventions faites lors de la séance du mois de juin 2019 respectivement par les conseiller(ère) Didier Vaucher-de-la-Croix et Christiane Golay.

A la question de M. Didier Vaucher-de-la-Croix demandant s'il y avait une rétrocession de la RIE3 et de la RFFA, M. Bovay informe que le Village ne touche rien. Les villages ne sont pas concernés par ce genre de remboursement, car cela relève de la péréquation.

Pour la demande de l'installation d'un banc près de l'arrêt du bus du Temple, MM. Bovay et Follonier ont déplacé un banc et l'ont installé tout près de la porte d'entrée du Temple à 3 m de l'arrêt du bus, côté Temple et non côté Cure.

A la requête de Mme Christiane Golay pour la disparition des piliers des avis mortuaires, le Conseil Exécutif a rédigé un courrier à la Commune. Cette dernière leur a répondu que le dossier serait revu dans le courant de l'année et qu'elle ne supprimerait pas tout.

Le Président demande s'il y a encore des questions. Aucune.

Il remercie M. Bovay pour son rapport, ainsi que les membres du Conseil Exécutif.

#### 6. Préavis no 2/2019 : arrêté d'imposition pour les années 2020 et 2021

Le Président passe la parole à Mme **Suzanne Zimmermann-Ferrari**, rapporteure.

La commission de gestion s'est réunie le mardi 17 septembre 2019 dans la salle du Conseil Exécutif, Rue de l'Orbe 7, afin de s'acquitter du mandat qui lui a été confié.

La commission était composée de M. Carmelo Sciascia, Mme Laurence Wagner, excusée, M. Désiré Rusovsky, suppléant et Mme Suzanne Zimmermann-Ferrari, rapporteure.

Le Conseil Exécutif de la Fraction de Commune du Village du Sentier était représenté par MM. Jacques-André Bovay et Pierre-Alain Follonier.

Compte tenu du résultat négatif du dernier exercice 2018 et de la difficulté à prévoir les rentrées fiscales des personnes morales, la commission unanime recommande de maintenir le taux d'imposition à 10 % de l'impôt cantonal de base. Ces 10 points d'impôt permettront d'assurer la bonne marche des affaires du village, notamment les futurs travaux d'entretien de nos bâtiments et de l'éclairage public.

Parvenue au terme de son mandat, la commission remercie le Conseil pour ses explications et propose d'adopter les conclusions telles qu'énoncées dans le préavis no 2/2019.

Le Président ouvre la discussion. Aucune question.

Le Président clôt la discussion et passe au vote du préavis :

1. Accepté sans avis contraire avec une abstention.
2. Accepté sans avis contraire avec une abstention.

3. Accepté sans avis contraire avec une abstention.

Le Président remercie la rapporteure, ainsi que la commission pour leur travail.

## 7. Divers et propositions individuelles

**Mme Diana Rea** a lu dans la FAVJ de mai 2019 un article relatif à la mobilité à la fois intérieure et extérieure. Elle pense qu'il s'agit des transports publics. Où en est-ce maintenant ? Quand le Conseil exécutif donnera plus d'informations ? Elle s'intéresse surtout à ce qu'il y ait une liaison du Brassus à la Cure par exemple qui pourrait être programmée. Elle demande si le Conseil exécutif peut lui répondre ce soir.

**M. Jacques-André Bovay** trouve la question pertinente. Elle ne concerne pas le Village du Sentier. Cette problématique est à régler au niveau communal et non villageois.

Le Village peut prendre acte de la demande et rédiger un courrier à la Commune. Il ne peut pas donner une réponse. Cela n'entre pas dans leur mandat d'effectuer ce travail.

**Mme Corinne Rochat** se renseigne pour l'éclairage public de Noël. Il ressort du dernier procès-verbal que la SEVJ décide de l'heure pour suspendre les décorations. Elle demande s'il n'y a pas moyen de discuter avec la SEVJ pour que le travail se déroule hors des grands trafics.

**M. Jacques-André Bovay** informe que Mme Sylvie Damiano a répondu lors de la dernière séance que le Conseil exécutif contactera la SEVJ pour planifier les travaux. Les étoiles ne seront pas installées entre 16h15 et 16.45 h, où il y a un flux pas possible de voitures. Le Conseil exécutif n'imposera pas un horaire quelconque à la SEVJ. L'horaire sera choisi d'un commun accord entre Mme Damiano et la SEVJ. Ils éviteront le problème survenu avec Mme Magnin, il y a 2 ans.

**Mme Anne-Catherine Rochat** fréquente souvent depuis quelques semaines la place de jeux du Village du Sentier. Ce jardin public est très agréable. Elle a trouvé les balançoires très très hautes surtout celle pour les bébés. Les 2 balançoires destinées aux enfants entre 3 et 10 ans sont relativement hautes. Elle souhaite connaître la raison pour laquelle ces balançoires sont fixées aussi haut.

**M. Pierre-Alain Follonier** règlera le cas avec M. Ringo Piguet pour remettre ces balançoires à la bonne hauteur.

**Mme Anne-Catherine Rochat** signale que la balançoire pour les bébés se trouve à hauteur des parents. Il faut être bien musclé pour installer le bébé dans la balançoire. Cette dernière est très mastoc. Si un enfant de 3 ans la prenait dans la tête, ce serait une catastrophe. Un tapis de copeaux amortit la chute, mais les enfants tombent de haut. Il faudrait soit rajouter des copeaux ou descendre la balançoire.

**M. Pierre-Alain Follonier** informe qu'ils ne vont pas remettre des copeaux, mais descendre les balançoires.

**Mme Corinne Rochat** se renseigne au sujet de la question de Mme Sirna par rapport au parc à vélos au Sentier. Le Village a-t-il reçu des nouvelles de la commune ? Le projet avance-t-il ?

**M. Pierre-Alain Follonier** a enfin eu un contact avec M. David Piguet de la commune. Ils se sont rencontrés il y a un mois. La commune étudie pour réaliser des parcs à vélos avec des rondins en bois et un gabarit en métal pour appuyer le vélo et le cadener. La commune prendra contact avec les villages de L'Orient et du Brassus pour savoir s'il ne faut pas en poser dans toute la commune. Cette dernière établira un devis et leur transmettra une clé de répartition pour l'installation de ces parcs à vélos. Pour le Village du Sentier, il est prévu 3 ou 4, 2 à L'Orient, 2 au Brassus. M. David Piguet suit l'affaire.

**M. Jacques-André Bovay** précise que le village n'adhérera pas forcément à la proposition formulée par la commune. Cette dernière établira un devis. Le village jugera s'il trouve opportun de concrétiser la proposition de la commune. Ensuite, le Village décidera s'il veut installer ou non le parc à vélos. Rien n'est encore acquis pour poser ces parcs.

**M. Didier Vaucher-de-la-Croix** est locataire d'une case dans le congélateur collectif. Il se renseigne s'il peut de nouveau en disposer.

**M. Norbert Racine** informe que les travaux sont bientôt terminés. La mise en service est prévue mercredi 9 octobre 2019 à midi. Selon le courrier reçu, les locataires peuvent remettre leurs marchandises le jeudi, de 16 à 18 heures, et le samedi, de 9 à 11 heures et de 14 à 16 heures. Les travaux se sont bien déroulés.

**M. Olivier Golay** relève que des parcs à vélos étaient fixés auparavant le long du mur entre la BCV et Dany Golay. Ils ont été enlevés. Ils auraient pu rester. A cet endroit, ils gênaient le moins et auraient mieux été.

Le village du Sentier, ainsi que le village du Pont et certains villages ont reçu cette année une demande de participer pour la lutte contre le cancer à la plantation d'oignons de tulipes. M. Golay réalisera un massif de fleurs avec 7 tulipes roses et 1 tulipe blanche près de la Gare. Il a pris la décision de ne pas planter les fleurs aux Crêtets ou à la Tour, car les nombreuses taupes et souris à ces endroits empêcheraient les fleurs de pousser au printemps. Pour informer les citoyens, il a affiché un panneau contre le mur de son magasin

**M. Pierre-Alain Follonier** signale que les parcs à vélo ont été enlevés par la commune lors de la réalisation du raccordement pour le chauffage à distance. La conduite passait dessous. La commune ne les a jamais remis. La commune s'est ensuite approchée du village pour poser de nouveaux parcs, soi-disant que, suivant quel vélo était mis dans les anciens parcs à vélos, les roues risquaient de se voiler.

**Mme Gaëlle Robert** informe que, au jardin public derrière la Migros, pendant les week-ends et surtout le dimanche, il y a énormément de déchets. Des canettes, ainsi que des bouteilles gisent au sol. Elle trouve cela dangereux pour les enfants et demande si le Village peut y remédier.

**M. Pierre-Alain Follonier** relève que leur employé travaille du lundi au vendredi. Ils ont regardé pour des caméras et sollicité la police d'effectuer des contrôles. Cela n'empêchera pas les gens de casser des bouteilles le soir. Il note la remarque et étudiera la situation.

Comme le dit **M. Beyeler**, c'est une question d'éducation. Ce problème est difficile et récurrent. Si le Village pose des poubelles supplémentaires, ils jetteront les déchets à côté.

**M. Denis Rochat** revient sur la remarque émise lors de la précédente séance relative à la diffusion de la musique dans les rues. Il souhaite savoir si le Conseil exécutif a étudié la question.

**M. Jacques-André Bovay** commente que le Conseil exécutif ne s'est pas trop attardé sur cette question. S'il relit le procès-verbal à la p. 8, il était marqué : « Il faudrait du coup organiser une votation lors d'une prochaine assemblée pour organiser cela pour la fin de l'année 2019. »

Le Conseil exécutif n'a rien élaboré pour 2019. Si c'est le vœu de l'assemblée, le Conseil exécutif examinera la problématique. Il présentera un préavis dans le courant de l'année prochaine pour adhérer ou pas à cette ambiance musicale dans la Grand'Rue.

Mme Damiano l'avait déjà dit, le Conseil exécutif n'était pas trop chaud pour entrer en matière pour l'achat du matériel à M. Chevalier. Pourquoi ? Acheter, c'est une chose, mais après il faut faire fonctionner l'appareil, être présent pour le faire fonctionner et savoir le faire fonctionner.

**M. Denis Rochat** a téléphoné à M. Michel Chevalier. Ce dernier était d'accord pour une location. Il s'est permis de téléphoner à M. Chevalier, car une personne du Conseil exécutif, absente aujourd'hui de l'assemblée, M. Stefan Blondeau, avait suggéré que le matériel soit repris par le Village. Cette idée n'a pas été lancée par les citoyens.

**M. Pierre-Alain Follonier** répond que M. Stefan Blondeau avait proposé d'acheter le matériel à M. Chevalier. Le Conseil exécutif avait décidé de ne pas entrer en matière parce qu'il faut brancher le matériel. Ensuite, il faut pouvoir mettre la musique. Il ne pense pas que cela soit compliqué avec la technologie actuelle.

**M. Jacques-André Bovay** relève qu'il veut bien présenter un préavis dans le courant de l'année prochaine si c'est un vœu de l'assemblée.

**M. Denis Rochat** trouve un peu dommage, car dans le procès-verbal il était écrit « une votation lors d'une prochaine assemblée pour organiser cela pour la fin de l'année 2019 ».

**M. Jacques-André Bovay** propose de faire voter l'assemblée si elle souhaite que le Conseil Exécutif présente un préavis pour cette animation musicale.

**M. Jean-Paul Beyeler** relève que l'on n'a pas le droit de voter lors d'une assemblée sur un sujet non prévu à l'ordre du jour. Ce vote est donc simplement indicatif.

Les personnes d'accord que le Conseil exécutif soumette un projet pour la musique au Village sont priées de lever la main.

Oui : 13

Avis contraires : 4

Abstentions : 5

**M. Pierre-Alain Follonier** se pose une question. Le Conseil exécutif ne devrait-il pas demander à M. Chevalier s'il peut assumer l'animation musicale pour 2019 ?

**M. Jean-Paul Beyeler** dit que pour la présentation du préavis au mois de décembre, la séance aura lieu une semaine avant Noël. Le temps n'est pas suffisant.

**M. Denis Rochat** propose de s'approcher de M. Chevalier en lui demandant de réitérer une location cette année. Le Conseil exécutif réfléchira pour les autres années.

**M. Pierre-Alain Follonier** relève que le Conseil exécutif devra étudier la prise en charge des frais. Ces derniers ne devraient pas incomber uniquement au village.

**Mme Suzanne Zimmermann** souligne qu'une location implique une personne pour s'en occuper pendant les jours de fête. M. Chevalier s'en occupera-t-il ?

**M. Denis Rochat** répond que M. Chevalier branche le matériel. Il ne met pas de musique le dimanche et met un horaire de musique. Tout est programmable. Cela est facile.

**M. Pierre-Alain Follonier** signale qu'il y avait la musique dans le village auparavant. Il demande si les commerçants ne voulaient plus adhérer à cette animation.

**M. Olivier Golay** évoque deux problèmes pour la musique. Dans la Grand'Rue d'un stop à l'autre, une musique était diffusée et vers Denner et de l'autre côté du village, une musique différente se répandait.

S'il n'y avait qu'une musique pour tout le monde, ce serait bien. Quand les commerçants du côté de M. Golay ont arrêté la diffusion de la musique, M. Chevalier a mis la musique uniquement du côté de l'Hôtel de Ville et Denner. Si M. Chevalier voulait rendre fonctionnel pour le village, il aurait fallu diffuser la musique d'un stop à l'autre, de l'Hôtel du Lion d'Or jusqu'au Temple et ensuite descendre vers la gare. L'installation sera plus compliquée qu'on le pense, car M. Chevalier ne dispose pas d'autant de matériel. Pour la diffusion de la musique dans la rue, une redevance est perçue. Les commerçants s'étaient arrangés entre eux pour ne pas payer trop cher. La redevance était minime.

**M. Denis Rochat** souligne que la musique était du côté de Denner, car les commerçants à cet endroit payaient la redevance.

**M. Jacques-André Bovay** annonce que l'assemblée est pour l'animation musicale.

Le Conseil exécutif ira dans ce sens. Il n'a aucune idée du montant que M. Chevalier facturait aux commerçants. Il pense que ce ne sera pas des milliers de francs. Le but est d'uniformiser la musique. S'il y a de la musique à l'Age d'Or, à la Grand'Rue et en face de la pharmacie, cela n'est pas terrible. Est-ce que M. Chevalier possèdera le matériel pour installer des haut-parleurs partout ? Cette année, il y aura de la musique dans la Grand'Rue, peut-être pas partout selon le prix fixé par M. Chevalier. En fonction du montant, le Conseil exécutif présentera ou pas un préavis dans le courant de 2020 pour disposer de quelque chose d'un peu mieux.

**Mme Diana Rea** propose plutôt que l'installation des haut-parleurs de demander aux enfants des écoles de donner des petites productions 2 ou 3 soirs. L'animation musicale serait plus vivante par les chants des enfants plutôt que la diffusion de la musique par des haut-parleurs.

**M. Jean-Paul Beyeler** répond que les haut-parleurs diffusent pendant toute la journée alors que les enfants se produiraient pendant 15 minutes ou 30 minutes et peut-être le samedi. Les parents ne seront peut-être pas d'accord que leurs enfants viennent chanter le soir et le lendemain aillent à l'école. Les vacances scolaires débutent le 21 décembre 2019. La musique est la meilleure solution. C'est clair que si en plus des enfants viennent chanter un ou deux soirs ou un ou deux samedis, cela ne gênera personne. Mais cela ne remplacera pas la musique.

Le Président demande s'il y a d'autres questions ou propositions. Aucune. Il clôt la séance en souhaitant une bonne fin de soirée.

La séance se termine à 20.30 heures et elle est suivie du traditionnel verre de l'amitié.

Le Président

La Secrétaire

Jean-Paul BEYELER

Janine REY